

## COMMUNE DE HIRTZBACH

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HIRTZBACH  
DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020 (VENDREDI)***

Régulièrement convoqué le 03 juillet 2020, le Conseil Municipal s'est réuni au Club House du stade municipal à 19 heures 30, sous la présidence de M. Arsène SCHOENIG, Maire.

Etaient présents : Mmes Josiane BIGLER, Isabelle BRUNNER, M. Frédéric GRAFF, Mme Sabine HATTSTATT, M. Olivier PFLIEGER, Mme Sandrine PFLIEGER, M. Gilles ROTHENFLUG, Mme Jade SAUNER, MM. Jérôme SCHERLEN, Christophe SCHMITT et Mme Martine SCHWEIZER.

Excusé non représenté : M. Richard HELL.

Excusés : M. Jean-Luc MUNCK qui a donné procuration à Mme Josiane BIGLER ; M. Mathieu SCHATNER qui a donné procuration à Mme Sabine HATTSTATT.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de l'ordonnance n°20-562 du 13 mai 2020 et de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire demande à l'assemblée de décider que, pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur durant l'état d'urgence sanitaire, la séance se tiendra à huis clos (public non accueilli et retransmission en direct des débats non réalisable techniquement).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le huis clos.

M. le Maire procède aussitôt à l'ordre du jour :

### Ordre du jour :

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2020 ;
- III. Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial ;
- IV. Communications
  1. M. Gilles ROTHENFLUG, invité d'honneur cérémonie du 14 juillet 2020 à PARIS ;
  2. Pavoisement domicile élus à l'occasion de la Fête Nationale.

**I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire », il est proposé à l'assemblée de désigner M. Bertrand SCHWOB, comme secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée adopte.

**II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2020**

Ce procès-verbal diffusé par courriel aux élus le 03 juillet 2020 n'appelle pas d'observation particulière et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**III. CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL**

M. le Maire cède la parole à M. Olivier PFLIEGER, Premier Adjoint.

Ce dernier explique à l'assemblée que le développement d'activités périscolaires et de loisirs au profit des enfants du village nécessite la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Entendu les explications de M. le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le budget de la Commune de HIRTZBACH, exercice 2020 ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune de HIRTZBACH ;

Considérant que la création du poste dont les caractéristiques sont précisées ci-devant est rendue nécessaire pour assurer l'encadrement et l'animation d'activités périscolaires et de loisirs au profit des enfants de Hirtzbach,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide**

1. à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, un poste permanent d'adjoint d'animation relevant du grade d'adjoint d'animation territorial est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 24 heures, soit 24/35<sup>èmes</sup>.
2. l'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
3. l'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;
4. les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**IV. COMMUNICATIONS**

- M. le Maire félicite son 3<sup>e</sup> adjoint, M. Gilles ROTHENFLUG qui fait partie des invités d'honneur de la cérémonie du 14 juillet aux Champs Elysées à PARIS, pour s'être distingué durant la crise sanitaire, au sein du SDIS de Belfort où il exerce les fonctions de chef du Groupement des Services Opérationnels.
- M. le Maire invite les élus à pavoiser leur domicile, à l'occasion de la Fête Nationale.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, M. le Maire remercie l'assemblée et clôt la séance à 20 heures 00.

Suivent les signatures au registre.